

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité			VACANCE DE POSTE	
 			Un professeur agrégé ou certifié Discipline : Génie-Electrique ou Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique	
			<u>Date de prise de fonction</u> Susceptible d'être vacant au 25/01/2027	<u>Mode de recrutement</u> Affectation soumise à durée de séjour de 2 ans (éventuellement renouvelable 1 fois)

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

Ancrée dans son environnement et sa région, l'UNC a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. A ce titre, elle préside le CRESICA, consortium regroupant 9 organismes de recherche en Nouvelle-Calédonie, et co-porte avec l'University of South Pacific (Fidji) le PIURN, réseau des universités du Pacifique insulaire. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, coordonnée au niveau local et régional, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 500 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 1 CFA, 1 service de la formation continue, 3 unités de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), un campus connecté à Wallis-et-Futuna, des infrastructures modernes (*learning centre*, installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes (plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, entrepreneuriat étudiant, etc.), des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique et un environnement et une qualité de travail uniques.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue. Elle est ainsi lauréate de plusieurs appels à projets (AAP) structurants pour l'établissement :

- AAP Nouveaux cursus à l'université, avec son projet TREC qui accompagne la réussite en licence avec la mise en place de parcours en 5 ou 7 semestres ;
- AAP Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures, avec son projet CROSS qui porte des dispositifs innovants d'orientation du secondaire vers le supérieur ;
- AAP Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec son projet StART UNC pour le développement de la formation professionnelle ;
- AAP Excellences, avec son projet Diversité qui vise à transformer l'établissement en s'appuyant sur une signature, celle des diversités biologiques, culturelles et linguistiques ;
- AMI Compétences et Métiers d'Avenir, avec son projet AVENIR NC pour le développement de formations en lien avec la décarbonation de l'industrie.

L'UNC porte également des actions dans le cadre de projets pilotés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- TRIAD, projet lauréat de l'AAP Plan Innovation Outre-Mer, qui vise à développer des systèmes alimentaires durables en Nouvelle-Calédonie ;
- Campus N, projet lauréat de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir, pour le développement des formations en lien avec la transition numérique.

L'UNC est enfin labellisée « SAPS » (Science Avec et Pour la Société) depuis 2024 grâce à son projet Nebelo, porté en collaboration avec plusieurs acteurs calédoniens, qui vise à rapprocher la science de la société par le biais d'un dialogue renforcé entre sciences exactes et sciences humaines et sociales et par des actions de médiations scientifiques à destination de tous les publics.

MOYEN PRO

A la rentrée 2027, le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), diplôme national universitaire au grade Licence (Bac+3), sera mis en place à l'IUT de Nouvelle-Calédonie composante de l'UNC. Le département Génie Electrique et Informatique Industrielle de l'IUT de Nouvelle-Calédonie a fait le choix de proposer deux parcours de formation Electricité et Maîtrise de l'Energie (EME) et Automatismes et Informatique Industrielle (AII), de manière à répondre aux besoins d'emplois du bassin industriel local. Ces deux parcours sont accessibles en formation initiale sur les deux premières années et en formation par alternance en troisième année. L'accent sera donc mis sur :

- l'industrie 4.0 qui englobe l'automatisation accrue des chaînes de production, la robotisation optimisée et collaborative, la performance énergétique tout au long du processus de fabrication et une hyper-connexion aux installations industrielles. L'industrie 4.0 crée de nouveaux métiers à haute valeur ajoutée, donc non délocalisables, et à tous niveaux de compétence.
- la transition énergétique qui a une dimension toute particulière dans les environnements insulaires tropicaux. Former des cadres intermédiaires en ingénierie électrique dans le domaine de l'intégration des énergies renouvelables est fondamental en Nouvelle-Calédonie afin de pouvoir maîtriser des systèmes de conversion de l'énergie, exploiter une centrale de production, faire des diagnostics énergétiques, etc ...

Profil recherché :

Un emploi de professeur agrégé ou certifié, discipline génie-électrique ou sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique, est à pourvoir à l'IUT de la Nouvelle-Calédonie à compter du 25 janvier 2027.

Ainsi, la personne recrutée devra avoir des connaissances dans le domaine du génie électrique, et plus particulièrement dans le domaine des « courants forts » :

- Réseaux : systèmes triphasés équilibrés, couplages, modèles monophasés équivalents, puissances, compensation du facteur de puissance...
- Conversion magnétique : transformateur, champ tournant, machines électriques alternatives...
- Électronique de puissance : principes, composants, cellules de commutations, principaux convertisseurs de puissance (conversion DC/DC, DC/AC, AC/DC), filtrage...
- Traitement du signal : capteurs, conditionnement analogique, échantillonnage, analyse fréquentielle...
- Commande de machines : motion control, commande scalaire et vectorielle

Activités d'enseignements :

Assurer son service d'enseignement (384h équivalent TD) au sein du département GEII, service qui pourra comprendre des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques et des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE).

Responsabilités collectives :

Il sera demandé à la personne recrutée de participer aux missions collectives telles que :

- le recrutement des étudiants
- la communication auprès des publics cibles
- le suivi individualisé des étudiants
- le suivi des étudiants en stage et en apprentissage
- la coordination des intervenants dans son champs disciplinaire,
- les actions en lien avec les entreprises calédoniennes
- participer à l'ensemble des réunions pédagogiques et conseils de département.
- participer aux soutenances de portfolio et des stages.
- participer aux jurys de fin d'année

Le poste évoluera progressivement vers la prise de responsabilité au sein du département. Il s'agit, à minima, de la responsabilité d'une année d'étude ou d'un parcours avec les tâches qui lui incombent (recrutement de vacataires, organisation de l'année, SAE et emploi du temps,...)

Contacts utiles :

Sandrine GRAVIER, directrice de l'IUT : sandrine.gravier@unc.nc

Thierry TALIERCO, professeur des universités : thierry.taliercio@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : recrutement-enseignants@unc.nc

Nima ABDILLAHI, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement-enseignants@unc.nc

Les dossiers de candidature (pièce d'identité, curriculum vitae, lettre de motivation, arrêté justifiant le classement, arrêté de la dernière affectation et le cas échéant, justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) sont à déposer directement dans GALAXIE/VEGA <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/index.jsp>

au plus tard le 06/10/2026

Conditions pour bénéficier d'une affectation soumise à durée de séjour en outre-mer

- Être **PRAG ou PRCE titulaire** et justifier d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors des territoires de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, sauf pour l'agent dont le centre des intérêts moraux et matériels se situe en Nouvelle-Calédonie.

Modalités d'accueil dans le supérieur des PRAG-PRCE titulaires en affectation soumise à durée de séjour

(décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

- **Séjour de 2 ans renouvelable 1 fois**, sur demande de l'enseignant et après accord de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année d'affectation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de l'affectation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR) pour les enseignants en position d'activité au moment de leur affectation**, comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 80% pour l'enseignant et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant	7 948 €	7 948 €
Conjoint	5 045 €	12 993 €
Par enfant à charge	937 €	13 930 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins cinq années avant l'affectation en Nouvelle-Calédonie

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une affectation de 2 ou 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation